

DÉCISION DU PRÉSIDENT

[DP2024_04](#)

SIGNATURE DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT ENTRE VALORIZON ET LES PARTENAIRES FINANCIERS POUR LA CAMPAGNE DE COMMUNICATION DE LA BROCANTE AUX MATÉRIAUX DES 15 ET 16 MARS 2024

Vu le code général des collectivités territoriales;

Vu le code de la commande publique;

Vu les statuts du Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés de Lot-et-Garonne à vocation départementale, ValOrizon, modifiés par arrêté préfectoral n°47-2017-12-29-003 du 29 décembre 2017;

Vu la délibération n° 2023_11/02 du 13 novembre 2023 donnant délégations de compétences au Président, notamment l'article 2-5 concernant les conventions de partenariat ainsi que l'octroi de subventions ;

PRÉAMBULE :

La prévention des déchets est l'un des axes forts de la politique économie circulaire de ValOrizon qui souhaite renforcer ses actions de sensibilisation auprès du grand public. La deuxième édition de la Brocante aux matériaux est organisée sur l'ensemble du département, en collaboration avec les territoires engagés dans une démarche d'écologie industrielle et avec le soutien de la CAPEB.

Ainsi, du 15 au 16 mars 2024, une vingtaine d'entreprises participera à cette opération qui vise à donner un débouché aux matériaux de fin de chantiers des artisans (carte communiquée sur le site de valorizon.com). L'ambition est d'offrir au département des alternatives pour des ressources qui sont aujourd'hui enfouies. L'opération apporte des données et un premier réseau de professionnels pour qu'un futur projet de matériauthèque se développe sur le Département.

Les partenaires financiers s'engagent à :

- Faire connaître l'événement auprès de ses acteurs économiques et du grand public via les canaux de diffusion de son territoire ;
- Participer au financement de la communication de l'opération qui participe notamment à mettre en avant des acteurs économiques engagés de son territoire ;

ValOrizon s'engage à :

- Créer le cadre de l'événement ;
- Accompagner les entreprises engagées dans leur parcours de participation à l'opération;
- Fournir une aide technique aux techniciens des collectivités pour la campagne de communication entreprises et grand public ;
- Concevoir un kit de communication permettant à chaque acteur engagé de faire la promotion de l'opération ;
- Coordonner la visibilité de l'opération via des campagnes presse, radio, vidéo;

Dans le cadre de ce partenariat, les partenaires financiers s'engagent à verser 900€ HT à ValOrizon afin de couvrir une partie des dépenses liées à la communication de la Brocante aux matériaux.

Aussi, des conventions de partenariat entre ValOrizon et les partenaires financiers pour la campagne de communication de la 3^{ème} édition de la Brocante du 15 au 16 mars 2024 doivent être signées.

LE PRÉSIDENT,

- Article 1 : **DÉCIDE** de signer les conventions de partenariat entre ValOrizon et ses partenaires financiers, qui définissent les engagements des parties ;
- Article 2 : **PRÉCISE** qu'une subvention de 900€ HT est versée par chaque partenaire à ValOrizon afin de couvrir une partie des dépenses liées à la communication de la Brocante aux matériaux ;
- Article 3 : **RAPPELLE** que les conventions entrent en vigueur à la date de leur signature.

A Damazan, le 6 février 2024

Le Président,

Ludovic BIASOTTO